



Mikvaot

Michna 6 - Chapitre 7

מִקְוָה שֵׁשׁ בּוֹ אַרְבָּעִים סָאָה מְכֻנּוֹת, יֵרְדּוּ שְׁנַיִם וְטָבְלוּ זֶה אַחֲרֵי זֶה, הָרִאשׁוֹן טָהוֹר וְהַשֵּׁנִי טָמֵא. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, אִם הָיוּ רַגְלָיו שֶׁל רִאשׁוֹן נֹגְעוֹת בַּמַּיִם, אַף הַשֵּׁנִי טָהוֹר. הַטָּבִיל בּוֹ אֶת הַסָּגוֹס וְהַעֲלֵהוּ, מִקְצָתוֹ נֹגֵעַ בַּמַּיִם, טָהוֹר. הַכֹּר וְהִכְסֵת שְׁלֵעוֹר, כִּיּוֹן שֶׁהַגְבִּיָּה שִׁפְתוֹתֵיהֶם מִן הַמַּיִם, הַמַּיִם שֶׁבְּתוֹכָן שְׂאוּבִין. כִּיצַד יַעֲשֶׂה. מִטָּבִיל וְיַמְעֵלָה אוֹתָם דֶּרֶךְ שׁוּלֵיהֶם.

En ce qui concerne un mikvé contenant exactement quarante séa , si deux personnes y descendent et s'y immergent, l'une après l'autre, la première est pure, et la seconde est impure. Rabbi Yéhouda dit : si les pieds de la première touchent l'eau [pendant que la seconde s'immerge], même la seconde est pure. Si quelqu'un y plonge un épais manteau de laine [qui absorbe beaucoup d'eau] et le ressort, si une petite partie touche l'eau [et qu'une autre personne vient ensuite et s'immerge], il est pur. En ce qui concerne un oreiller ou un coussin en cuir, une fois que l'on a soulevé leurs bords hors de l'eau, l'eau qu'ils contiennent est [considérée comme] retirée. Que doit-on faire [dans ce cas] ? On doit les immerger et les ressortir par le dessous.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions